Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260908-DELIB2026_65-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **2026/65**
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le huit septembre à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, PINEL Clarisse, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie, M

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRIGANT Pierre pouvoir à Mme CRENN Nathalie

Secrétaire de séance : GOMAS Kevin

2026-65 – Adoption du règlement intérieur du boulodrome et du complexe sportif

Rapporteur : Romain GREZE

La commune de Plouisy dispose d'équipements sportifs comprenant la salle des sports et la salle Ty Bellon ainsi que le boulodrome qui sont mis à disposition de différents partenaires.

Afin de préciser les conditions d'utilisation de ces équipements, il est proposé au Conseil municipal d'adopter un règlement encadrant l'accès et l'utilisation de ces équipements municipaux.

Ce règlement définit les bénéficiaires prioritaires, les modalités de réservation et d'accès, ainsi que les obligations des utilisateurs en matière de sécurité, de propreté, de rangement et de respect des installations. Il précise également les responsabilités des utilisateurs, les conditions d'utilisation des badges et les sanctions applicables en cas de manquement.

Les associations de la commune ont été associées à la rédaction de ces documents et la commission vie associative a validé ces règlements lors de sa réunion le 1er septembre dernier.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces règlements et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec les différents utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260908-DELIB2026_65-DE

Vu l'avis de la commission vie associative du 1er septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE le règlement intérieur de la salle des sports et de la salle Ty Bellon et le règlement intérieur du boulodrome ci annexés,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre et l'application de ces règlements intérieurs.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS